

Campagne PSF 2026

Comités départementaux et clubs

Code 1570 (Compte Asso)

Pièces à fournir code 1570

Année N-1 et N

- Statuts mis à jour et signés
- La liste des dirigeants à jour
- Rapport d'activité approuvé de la dernière saison (*dernier PV d'assemblée générale signé*)
- Budget prévisionnel approuvé de la saison en cours signé (*BP de la structure avec la demande PSF à ne pas confondre avec le BP par action demandé par la suite*)
- Comptes annuels/ Bilan financier approuvés du dernier exercice clos (*vous pouvez joindre le même document*)
- Pensez à mettre à jour l'ensemble des renseignements sur votre structure (moyens humains, licenciés, **RIB...**)
- **Le projet de développement de la structure** (*obligatoire pour les clubs et CD, voir modèle sur le site*)

Les nouveautés 2026

- Enveloppe Ligue : inconnue
- Actions Clubs : 2 ou 3 actions dont 1 obligatoire + 1 option (développement durable)

Action obligatoire Ping mixité/féminisation ou Ping santé/bien-être

- Actions CD : 2 à 4 actions dont 1 obligatoire sur la féminisation

Action obligatoire Ping mixité / féminisation

L'action optionnelle de développement durable n'est plus présente pour les CD car elle considérée être présente dans toutes les actions.

- Possibilité de demander une subvention correspondant à 60% du budget de l'action.
- Actions à prioriser : Ping santé/bien-être et féminisation subventionnable jusqu'à hauteur de 80% du budget

2.1 DISPOSITIF «PING ACTIF»

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

1) Intitulé : Développement des dispositifs Ping de Ping Actif (Ping santé Bien-être ou Ping Santé sur ordonnance)

2) Objectifs (ce que votre action doit permettre d'atteindre) :

Exemples d'objectifs possibles :

- Créer du lien social entre générations tout en promouvant une pratique physique adaptée et conviviale.
- Faciliter l'accès à une activité physique douce pour des publics éloignés du sport
- Structurer un pôle «Ping santé» pérenne dans le club
- Développer une offre régulière de sport-santé au sein du club

3) Description de l'action (ce que vous allez concrètement organiser) :

Exemples d'actions concrètes :

- Organisation de séances régulières réunissant différents publics (adolescents, séniors (+65ans), féminines, handi ping etc.) autour du tennis de table.
- Partenariat avec les EHPAD locaux et clubs seniors du territoire.
- Formation d'éducateurs aux modules A et/ou B pour encadrer l'activité au club
- Créneaux dédiés aux aidants (soirée ou week-end)
- Interventions de professionnels : psychologue, sophrologue, conseiller social
- Espace d'échange et de partage d'expériences entre aidants
- Mise en place d'un créneau pour un public spécifique (Parkinson, Alzheimer, maladie chronique...)

4) Objectifs opérationnels :

Promotion du sport santé
Dispositif : Ping Actif

5) Publics bénéficiaires : Cette rubrique est à remplir en fonction des publics visés par votre action :

Statut : _____

Genre : _____

Tranche d'âge : _____

Type : _____

6) Indicateurs en lien avec les objectifs :

- Nombre d'événements organisés
- Nombre de participants
- Nombre de nouvelles licences
- Création de créneaux spécifiques
- Nombre de licenciés ou participants aux actions ou inscrits dans le créneau
- Nombre d'éducateurs formés au Ping Santé
- Taux de satisfaction des participants et des familles
- Témoignages qualitatifs recueillis

2.2 DISPOSITIF «PING MIXITÉ/FÉMINISATION»

OBLIGATOIRE
AU CHOIX

1) Intitulé : Sensibilisation, promotion et fidélisation d'un public féminin pour tendre vers la mixité

2) Objectifs (ce que votre action doit permettre d'atteindre) :

Exemples d'objectifs possibles :

- Sensibiliser aux situations et comportements stéréotypés, genrés, et clichés auprès de l'ensemble des adhérent(e)s/licencié(e)s
- Fidéliser le public féminin avec l'offre sportive et l'implication des femmes et des filles au sein de la vie associative du club

3) Description de l'action (ce que vous allez concrètement organiser) :

Exemples d'actions concrètes :

- À l'occasion de l'assemblée générale en faisant intervenir une association ou une personne ayant une appétence sur les stéréotypes, sur les bonnes pratiques pour donner une place plus favorable aux filles, femmes.
- À l'occasion d'un stage de tennis de table, faire une présentation/ateliers sur ce sujet avec l'intervention d'une association ou une personne ayant une appétence
- Diversifier les offres de pratique en créant de nouvelles sections. (Créneau 100% féminin, créneau mixte loisir, créneau sportif (ping + renforcement musculaire)
- Impliquer les féminines à l'engagement associatif au sein du club par la proposition de participer à des formations fédérales, des événements fédéraux (sur la pratique, mais aussi sur des colloques de diverses thématiques organisé par un club voisin, par le comité départemental, par la ligue régionale ou la fédération), et leur confiant des missions au sein du club.

4) Objectifs opérationnels :

Développement de la pratique
Dispositif : Ping mixité/féminisation

5) Publics bénéficiaires : Cette rubrique est à remplir en fonction des publics visés par votre action :

Statut : _____

Genre : _____

Tranche d'âge : _____

Type : _____

6) Indicateurs en lien avec les objectifs :

- Nombre d'actions spécifiques mises en œuvre
- Evolution des licences féminines au sein du club
- Nombre de femmes dirigeantes, entraîneuses, arbitres

2.1 DISPOSITIF «PING MIXITÉ/ FÉMINISATION»

OBLIGATOIRE

1) Intitulé : Sensibilisation, accompagnement, promotion et fidélisation d'un public féminin pour tendre vers la mixité

2) Objectifs (ce que votre action doit permettre d'atteindre) :

Exemples d'objectifs possibles :

- Sensibiliser dans la lutte contre les stéréotypes et les clichés
- Accompagner l'engagement associatif des femmes au sein de mon territoire
- Fidéliser le public féminin

3) Description de l'action (ce que vous allez concrètement organiser) :

Exemples d'actions concrètes :

- Faire appel à une association engagée dans la lutte contre les stéréotypes et les clichés lors d'événement du comité (Assemblée générale, compétitions, journées clés, etc.)
- Organiser des ateliers de réflexion et d'échanges autour des enjeux liés au genre (stéréotypes, représentations, freins à la pratique, etc.)
- Mobiliser les femmes lors de l'organisation de formations (dirigeantes, éducatrices, entraîneuses, arbitres, etc.)
- Mettre en place un réseau territorial de mentorat, de formation et/ou d'accompagnement à la prise de fonction des dirigeantes au sein de leur structure.
- Impliquer les jeunes femmes dans l'organisation d'événements en tant que jeunes encadrantes ou jeunes arbitres (en précisant des exemples concrets).
- Organiser des événements/regroupements départementaux pour les femmes licenciées (plateaux, journées d'entraînements, challenges, défis ou tournois féminins et/ou mixtes (varier le comptage de points, privilégier le par équipes...))
- Organiser en interne du comité un team building sur les situations rencontrées

4) Objectifs opérationnels : Développement de la pratique
Dispositif : Ping mixité/féminisation

5) Publics bénéficiaires : Cette rubrique est à remplir en fonction du publics visés par votre action.

Statut : _____

Genre : _____

Tranche d'âge : _____

Type : _____

6) Indicateurs en lien avec les objectifs :

- Nombre d'actions mises en œuvre
- Evolution des licences féminines (traditionnelles & promotionnelles)
- Augmentation du % de femmes dirigeantes, cadres techniques, entraîneurs ou arbitres

Nouveauté 2026 : Le poids de la subvention dans le financement de cette action est éligible à hauteur maximum de 80%.

Critères d'éligibilité

Toutes les actions déposées doivent débiter en 2026 et peuvent se poursuivre sur le premier trimestre 2027

Pour les clubs :

Être affilié à la FFTT

Contrôle d'honorabilité effectué pour chaque structure

Avoir mis à jour le projet de développement club

Fournir toutes les pièces justificatives demandées sur le Compte Asso

Avoir déposé le compte rendu financier ANS PSF 2025 (si vous aviez fait une demande)

Pour les actions handi/sport adapté, les demandes doivent être faites auprès des fédérations délégataires (FFH/FFSA), possibilité de déposer une demande dans chaque Fédération mais à condition que les 2 actions soient différentes, toute demande en double entrainera l'exclusion du dossier.

Pour les clubs omnisports ces derniers doivent également vérifier qu'une demande PSF de la structure omnisport n'a pas été engagée. (Si affilié à l'ASPPT pas de demande éligible, si affilié FFCO demande éligible uniquement pour la section TT du club, si affilié FFTT demande éligible)

Eviter le « saupoudrage » : si vous obtenez le seuil minimum de subvention 1500 ou 1000 euros, sachez que cette somme sera répartie sur 1 ou 2 actions (50/50), si vous avez déposé 3 actions l'un d'entre elle ne sera pas prise en compte. Nous vous conseillons donc de vous focaliser sur 2 actions « phare » en appuyant sur la qualité de la demande.

Pour les comités :

- Avoir mis à jour le projet de développement territorial (saison en cours ou olympiade)
- Avoir déposé le compte rendu financier ANS PSF 2025 (attention particulière portée à la qualité des bilans)
- Fournir toutes les pièces justificatives demandées sur le Compte Asso

Attention le seuil d'aide financière par bénéficiaire et par exercice s'élève à 1500 euros (le budget min doit être de 2400 euros, car subvention max. à hauteur de 60%). Sauf les ZRR ou le seuil est abaissé à 1000 euros (pas pour les QPV).

- Les actions non éligibles concernent : *Le PSF finance des projets de développement et pas de fonctionnement*
- L'emploi et l'apprentissage
- Les équipements sportifs et achats de matériels lourds
- L'organisation de compétitions et l'organisation de stages sportifs (hors détection) dans une approche compétitive (excepté les Outre-Mer et les structures reconnues Pôles Espoirs et portés par les ligues).

Critères d'évaluation

Le PSF concerne le développement et non pas l'emploi/les équipements/l'accès au haut niveau

Pour les clubs :

Nombre de licenciés et « licenciées »

Nombre d'heure d'activité (hebdo)

Qualité du dossier (explication projet, BP cohérent)

Si 1^{ère} demande : critère innovant

Si renouvellement : **qualité du bilan** 2025 (*plusieurs clubs ont reçu un mail de notre part la saison dernière pour les avertir de la qualité « médiocre » des bilans d'actions , et sont conscients qu'en cas de renouvellement leur demande ne serait pas prise en compte.) Nous avons besoin d'un bilan qualitatif (quelles actions/quand/avec qui/ou?/nbr de personnes impactées...) et quantitatif (budget réalisé de l'action, attention vous ne pouvez pas justifier uniquement par du salaire).*

Pour les comités :

Nombre de licenciés et « licenciées »

Nombre de clubs

Qualité du dossier (explication projet, BP cohérent)

Si 1^{ère} demande : critère innovant

Si renouvellement : **qualité du bilan** 2025

4 personnes assurent une pré-vérification des dossiers avant l'instruction par la commission régionale : Frédéric Guérin Léa Colombet et Fabio Petreni sur le volet technique des actions déposées, et Bérengère Bouchet sur le volet administratif et financier des dossiers. Nous vous encourageons à ne pas attendre la dernière minute pour déposer vos dossiers, afin que nous ayons le temps de vérifier ces derniers et que nous puissions vous faire un retour si vous devez modifier certains éléments.

Calendrier

- Ouverture de la plate-forme le 13 avril
- Fermeture de la plate-forme le 11 mai à minuit (accompagnement jusqu'au 7 mai).
- Rappel aux clubs et CD : webinaire de présentation le 20/04, mise à jour constante sur le site internet de la Ligue.
- Du 12 mai au 5 juin phase d'instruction par la commission régionale
- Du 15 juin au 2 juillet phase d'instruction par la commission fédérale
- 3 juillet transmission des propositions à l'ANS
- Versement des subventions : Courant aout/septembre ...



**LIGUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**



N'hésitez pas à contacter **Bérengère BOUCHET** pour toute question relative au dépôt de vos dossiers au plus tard le 7 mai 2026.

E-mail : berengere@laura-tt.fr

Téléphone : 06.34.32.65.90

+
**clermont
auvergne
métropole**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes